

Image not found or type unknown



## Doit-on refuser un devis de plomberie excessif par courrier R/AR

Par **romiamata**, le **26/08/2017 à 22:36**

Bonjour,  
Doit-on refuser par courrier R/AR un devis plomberie que l'on juge excessif ou un simple coup de fil à l'entreprise suffit-il? Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **27/08/2017 à 08:04**

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]  
Un devis n'est pas un engagement. Il suffit de prévenir une entreprise qu'elle n'est pas retenue, même par fil.

Par **Lag0**, le **27/08/2017 à 10:09**

Bonjour,  
Il n'y a même aucune obligation de refuser un devis ! Seule l'acceptation d'un devis vous engage, tant que vous ne l'acceptez pas, vous n'êtes pas engagé.